

Chapitre 5. Etat, Information et Liberté(s) face à Internet.

Internet et l'Etat: dirigisme ou autorégulation...

Bill Clinton a réuni à la Maison Blanche, le 1^{er} juillet 97, un certain nombre de patrons d'entreprises de hautes technologies et de pionniers d'Internet pour leur annoncer sa position vis à vis d'Internet. Vu de France, cela peut sembler bizarre qu'un président s'intéresse autant à des réseaux informatiques, qui ne sont rien d'autre que des 'tuyaux', après tout. Il est vrai que le président des Etats-Unis n'a pas attendu le début de 1997 pour apprendre l'existence des souris électroniques, et pour s'intéresser aux nouvelles technologies. Deuxième bizarrerie, même au pays du libéralisme triomphant, le président se réserve parfois le droit d'intervenir, sous contrôle du congrès, quand il juge cette intervention nécessaire. Libéralisme ne veut donc pas nécessairement dire que l'état doit se désintéresser des affaires économiques et que son président ne doit être qu'une potiche chargée d'inaugurer les chrysanthèmes.

Quoiqu'il en soit, pour Bill Clinton, le seul positionnement de l'Etat qui semble réaliste et efficace vis à vis du phénomène Internet et de ce qu'il est convenu d'appeler le commerce électronique est une autorégulation aussi grande que possible. Ce seront aux différents acteurs de prendre en mains, sous certaines réserves bien sûr, le destin d'Internet. Pour cela, il recommande de libéraliser le plus possible son accès, et même de donner un *statut de super zone franche* au marché mondial extrêmement important qu'il est en train de devenir - si de multiples tentatives de réglementation n'en freinent pas trop sa progression. Par delà son allocution à ces chefs d'entreprise, Bill Clinton fixe explicitement un objectif à l'ensemble des chefs d'état du 'G7', et plus généralement à l'ensemble des chefs d'état de la planète entière: arriver à un accord global sur la circulation des informations et sur la (non-) taxation des échanges via Internet d'ici l'an 2000. Clinton sait que cela n'ira pas sans mal, et demande l'aide des divers gouvernements, dont il sait qu'ils peuvent avoir soit un rôle d'amplificateur et d'accélérateur de ce processus - jugé inéluctable - soit un rôle de frein¹ " Internet offre un tel potentiel au développement de la prospérité qu'il devrait être associé à une zone de libre-échange. Tout gouvernement devrait veiller à enlever tout obstacle de son chemin, pour ne pas brider son essor... Par leurs actions, [les gouvernements] peuvent favoriser les échanges électroniques, ou les freiner. Il n'y a encore presque aucun accord international sur le commerce électronique.. [Ils] devraient adopter pour le commerce électronique une approche orientée marché qui facilite l'émergence d'un environnement juridique à la fois global, transparent et prévisible pour assister les affaires et le commerce "

Comme le précise l'un des observateurs présents à cette conférence, David Braun, Internet doit être traité comme un marché 'orienté client', un vrai marché en fait, et non comme une zone régulée de façon dirigiste et centralisée²: " C'est le secteur privé qui devrait diriger ce développement. Internet devrait développer un domaine tiré par le marché, pas une industrie administrée..." Il va même plus loin en reprenant trois autres points de la structure (framework) énoncée par Bill Clinton affirmant que *les échanges permis par Internet sont, d'une certaine manière, totalement nouveaux*:

Reconnaissance par le gouvernement américain de l'aspect unique d'Internet (*Government should recognize the Internet's unique qualities*)

Les lois qui gênent le développement du commerce électronique devraient être ré-examinées et modifiées ou abandonnées (*Existing laws that may hinder e-commerce should be reviewed and revised or eliminated*),

¹ " Because the Internet has such explosive potential for prosperity, it should be a global free-trade zone. It should be a place where government makes every effort ... not to stand in the way - to do no harm - By their actions, [governments] can facilitate electronic trade or inhibit it... There are almost no international agreements or understanding about electronic commerce... [governments] should adopt a market-oriented approach to electronic commerce that facilitates the emergence of a global, transparent, and predictable legal environment to support business and commerce "

² " The private sector should lead. The Internet should develop as a market driven arena, not a regulated industry. Governments should avoid undue restrictions on e-commerce. Where government involvement is needed, it should support and enforce a predictable, minimalist, consistent and simple legal environment for commerce "

Le commerce électronique sur Internet devrait être abordé et aidé de façon globale (*E-commerce on the Internet should be facilitated on a global basis*).

Dans ce monde informationnel nouveau, les P.M.E., grands pourvoyeurs d'emplois, aux Etats-Unis comme ailleurs pourraient, et pourront, tenir la dragée haute aux 'mastodontes' tels IBM ou Wal Mart, puisque : " La plus petite entreprise nouvellement créée aura au bout des doigts un réseau illimité de vendeurs et de distributeurs. Il va être possible de créer une entreprise un certain jour, et de faire des affaires au Japon, au Chili ou en Allemagne dès la semaine suivante, tout cela sans quitter son domicile, ce qui aurait pris des années et des années à faire naguère. Sur ce point, Internet pourrait être, et devrait être, un levier extrêmement puissant utilisable de la même façon pour les grandes comme pour les petites entreprises"³. Vision à peine futuriste, puisque des sociétés comme la librairie virtuelle Amazon.com, le réseau de ventes de voitures par Internet, Auto By Tell, la société de 'moteur de recherche' Yahoo et de nombreux autres exemples se sont créées de cette manière.

Vision américano-américaine, qui ne respecterait pas l'exception française? Pas si sûr, puisque l'on commence à entendre quelques leaders français du commerce et de la distribution, comme Philippe Lemoine, directeur général des Galeries Lafayette, qui considère lui aussi⁴ que les technologies nouvelles de la communication et de l'information vont bouleverser les échanges de biens et services. Il est vrai, comme le fait remarquer le patron des Galeries Lafayette, que les nord-américains sont beaucoup plus commerçants que les français, plus de 5% de la population des Etats-Unis travaillant dans le commerce (pas uniquement électronique), contre à peine 3% en France. Ramené à la population française, cela correspond à un million et demi d'emplois, de 'vrais' emplois, pas des emplois 'bidons'. Il n'y a pas de miracle, puisque, toujours d'après Philippe Lemoine, " le commerce américain est organisé autour d'une obsession: celle du service au client ", et que ce service se traduit, en particulier, par un personnel plus nombreux et plus motivé. D'où son cri d'alarme, tempéré d'optimisme : " La technologie peut être un formidable amplificateur qui conduirait à creuser plus profondément les écarts [entre les USA et la France]. Mais je crois qu'à l'inverse, la volonté d'être à l'écoute des clients, de comprendre leurs différences de goûts et de contraintes de vie, de développer de nouveaux moyens pour être à leur service peut déboucher sur des innovations dans le commerce qui favoriseront encore plus le foisonnement des emplois... La donne a changé, la compétition aussi... "

Service public et Internet:

Devant l'ampleur d'un phénomène comme Internet, même si la France est très en retard par rapport à d'autres pays au développement comparable ou même inférieur, une grande question se pose. L'état doit-il prendre position pour accompagner ou contrôler le développement d'Internet, ou laisser les différents acteurs prendre eux-mêmes l'affaire en main. En fait, il y a même deux questions préliminaires:

- Internet, au delà de toute hystérie médiatique, est-il vraiment un phénomène de société, ou plus exactement un phénomène qui va profondément modifier le fonctionnement de notre société, en influençant nombre d'activités humaines ?
- Le développement d'Internet doit-il être considéré comme une mission de service public ?

Le lecteur ne sera sans doute pas surpris que je réponde oui à la première question, un journaliste, dans sa critique de mon précédent ouvrage 'Entrepreneurs et entreprises du quatrième type', m'ayant même jugé 'fasciné' par Internet et les Nouvelles Technologies. Il sera peut-être plus étonné qu'à la deuxième question je réponde oui, sans hésiter quoique sous certaines réserves. Pourtant, ce n'est pas parce que je défends le libéralisme (supposé clairvoyant, du fait de la concurrence) et que je combats le dirigisme (trop souvent myope) que je dénie tout rôle à l'état. C'est d'un libéralisme social, ou

³ " The smallest start-up company will have an unlimited network of sales and distribution at its fingertips. It will literally be possible to start a company tomorrow, and next week do business in Japan and Germany and Chile, all without leaving your home, something that used to take years and years and years to do. In this way, the Internet can be, and should be, a truly empowering force for large and small business people alike."

⁴ cf. La Tribune Desfossés, 26 mai 97.

sociabilisé, que les nations modernes ont besoin, le libéralisme s'occupant essentiellement de la sphère économique, le 'social' interférant parfois avec elle, mais traitant plus particulièrement les phénomènes de société. Le Revenu minimum de Dignité fait partie de la 'sphère sociale' et aura évidemment besoin de l'accord et du support de l'état pour être mis en place. Notons au contraire que le SMIC, lui, est un concept hybride et que je crois pervers. Il ne fait réellement partie ni de la sphère collective (car ce 'salaire' ne concerne pas tout le monde) ni de la sphère économique, puisque son niveau est totalement dissocié de la valeur économique censée lui correspondre.

Nous allons maintenant revenir sur chacun de ces deux points, importance d'Internet et développement d'Internet en tant que service public.

Douglas Rushkoff, dans le supplément du New York Times du 26/06/97, pense lui aussi, comme de plus en plus d'observateurs ou d'analystes, qu'Internet, et les autres réseaux d'information qu'Internet ne fait qu'annoncer, va avoir un impact culturel⁵ et 'sociétal' très important. Cette position est à rattacher au courant de pensée ou d'opinion défendu par ceux, dont je suis, qui affirment que nous sommes en train d'assister à l'émergence d'un phénomène qu'on ne peut comparer qu'à la situation qui a suivi l'invention de l'imprimerie, il y a 550 ans. Ce n'est pas pour autant qu'il verse, et qu'il faut verser, dans un optimisme béat. L'imprimerie n'a pas fait que des heureux, en particulier parmi les copistes, et il a aussi fallu apprendre à lire. Internet, surtout si on n'y prend pas garde, soit en minimisant le phénomène, soit en s'en désintéressant, soit en s'y intéressant mal, ne fera pas non plus que des gagnants.

Parmi les dangers que David Rushkoff, à côté de ses opportunités extraordinaires, voit dans Internet, il y en a un lié à une nouvelle forme de socialisation. Contrairement à un Virillo, Rushkoff ne voit pas le danger dans une acceptation trop rapide d'Internet, mais plutôt dans son éventuel refus, ou dans une mauvaise perception de ce qu'il permet. Il est intéressant à cet égard qu'au moment où, nous l'avons vu au chapitre 3, de plus en plus d'intellectuels et de responsables divers déplorent que le travail ait perdu son rôle d'intégrateur social, David Rushkoff trouve justement cette possibilité intégratrice dans Internet. Il compare même l'apprenti netsurfeur au jeune enfant qui quitte pour la première fois le cocon familial pour aller à la maternelle, où il sera 'obligé' de s'adapter à d'autres enfants, de commencer à s'intégrer socialement: "Le premier jour de maternelle est difficile pour tout petit enfant, dont c'est la première véritable expérience de socialisation obligatoire. De même, il est pénible pour les adultes de commencer à 'frayer' avec quantité d'autres adultes inconnus"⁶.

Pour David Rushkoff, le véritable danger serait là. Que ces premiers pas dans l'univers et le monde nouveau d'Internet soient mal préparés, et l'on aura très vite l'équivalent 'électronique', et pas seulement virtuel, d'un échec scolaire. On a souvent mis en valeur l'importance qu'ont les premières années scolaires du jeune enfant sur son 'appétit de savoir' et sa réussite scolaire ultérieure. Pour le chroniqueur du New York Times, il en sera de même dans le cadre d'Internet. D'où l'importance de ne pas 'louper' ses premiers pas sur Internet. C'est vrai pour le citoyen ordinaire, mais c'est vrai pour l'entreprise, et c'est vrai pour l'état.

Ce phénomène culturel émergent me semble suffisamment vraisemblable et important pour justifier que l'état 'citoyen' ne puisse se désintéresser de ce problème, ce qui ne signifie nullement, dans mon esprit, que l'état doive chercher à contrôler le développement d'Internet. Je n'irais sans doute pas

⁵ 'A civilization connected through new media, a global economy and a hunger for more tolerant communities could bring the study and therapy of the human psyche away from the psychology of individuals and toward the psychology of culture at large... Instead of living as adult children with internalized and projected parents, healthy people will choose to live as ever-childlike adults, constantly testing new models against our always-changing experience...' Douglas Rushkoff, 'Societal Anxiety and the Internet', New York times Special Features, 26/06/97

⁶ " Just like the first day of school is scary for children who are being forced to socialize, it's scary for adults to start mixing with all sorts of new people "

jusqu'à suggérer, ma 'fascination' pour Internet a elle aussi ses limites, que l'Etat doit rendre obligatoire l'utilisation d'Internet, comme Jules Ferry a rendu obligatoire l'école de la république. Je ne serais cependant pas très loin de ce point de vue, au sens où je pense que l'état devrait vivement recommander à tout citoyen de devenir 'internaute', de la même façon qu'il peut recommander vivement à chacun d'apprendre à lire et à écrire.

Là encore, je pense qu'il faut distinguer obligation de moyens et recherche de résultats, secteur public et mission d'intérêt général. Si nous distinguons mission de service public - l'objectif étant la familiarisation de chacun avec Internet - et secteur public - les moyens utilisés, je dirais que ce n'est peut être pas à l'état de tirer des câbles ou de fournir des terminaux Internet. Mais c'est sans nul doute de sa responsabilité de dire haut et clair qu'Internet va jouer un rôle de plus en plus important dans l'avenir, et qu'il serait de l'intérêt de tous de s'y préparer. Si, par ailleurs, il peut 'suggérer' aux entreprises et administrations qui dépendent de lui de montrer l'exemple, cela ne rendra que plus crédible sa position. Bien sûr cette recommandation repose sur la croyance, ou la certitude, qu'Internet est un phénomène de première grandeur. Il n'est pas sûr que l'ensemble des experts et des responsables économiques et politiques français partagent ce point de vue, ce qui me semble très grave pour l'avenir de l'économie et de la société française.

A côté de cet enjeu culturel et sociétal, un autre enjeu plus 'commerçant', mais presque d'égale importance, est en train de se profiler à l'horizon. Cet enjeu, c'est celui du 'commerce électronique', que l'on aurait tort de confondre avec du commerce 'traditionnel' qui n'aurait comme particularité supplémentaire que celle d'être fait sur ou grâce à Internet. Même s'il faut se méfier face à ce type de projections, les distributeurs européens estiment que 14% du commerce se fera, à l'horizon 2005, par l'intermédiaire d'Internet, et que le commerce 'sur Internet' représentera 50 % du commerce par correspondance. L'état, dirigiste ou non, ne peut donc se désintéresser du phénomène Internet, même en se cramponnant à l'exception française, d'autant plus que cette tendance n'est pas uniquement 'prospective', résultant de l'opinion de quelques futuristes plus ou moins crédibles. En France, des entreprises comme DegriTour, les Galeries Lafayette, La Fnac, 3M France, La Redoute, La Compagnie Bancaire, le groupe Alpha C, sont déjà plus qu'impliquées dans ce phénomène. Il est vrai qu'à côté de la possibilité de 'faire' des affaires sur Internet, ce qui prendra sans doute quelques années avant d'être rentable, il y a aussi la possibilité d'entrer dans une relation toujours plus précise et intime avec ses clients. Toute la problématique du 'one to one marketing', qui remplace de plus en plus le 'marketing de masse' s'y trouve inscrite en filigrane, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes à la commission Informatique et Libertés, qui semble y trouver de nouvelles raisons de censurer ce qu'elle ne peut maîtriser ou contrôler. Avant de revenir sur ce point, rappelons aussi que la lame de fond du phénomène Internet se voit confirmée à la fois par ce qui se passe déjà sur le marché américain - déjà 40 millions de 'netsurfeurs' plus ou moins réguliers - mais aussi par le 'frémissement' que l'on discerne dans les entreprises françaises de plus de 500 salariés, qui, en l'espace de six mois, début 97, ont vu leur pourcentage d'intérêt envers Internet passer de 40 à 57%. L'état toujours à la recherche de ressources fiscales pour financer son imprévoyance ou celle de ses concitoyens, ne peut décidément pas se désintéresser du problème soulevé par Bill Clinton: 'quelles taxes sur Internet?'

Internet et la fiscalité:

Même si le problème des taxes sur Internet n'est pas encore vraiment d'actualité en France, vu la faiblesse du chiffre d'affaires réalisé actuellement sur le réseau des réseaux, la question va très vite se poser. Elle a été posée par Bill Clinton, mais même indépendamment de l'intervention de l'hôte actuel de la Maison Blanche, elle se posera très vite en Europe, et en France. Elle a d'ailleurs déjà été abordée, très concrètement, par nos amis hollandais, chez qui les transactions sur Internet semblent déjà bien avancées. La douane hollandaise avait décidé il y a quelques mois d'ouvrir systématiquement tous les colis venant de l'étranger, afin de vérifier si la TVA correspondant à la catégorie de produits y figurant avait été régulièrement acquittée, ou s'il fallait procéder à un 'redressement fiscal'. L'idée n'était pas mauvaise en soi, du fait de la 'rentabilité fiscale' puisque bon nombre de ces colis se sont avérés 'sous-taxés', et susceptibles de redressement.

Le seul problème, c'est toujours celui des frais généraux et du contrôle qui coûte plus cher qu'il ne rapporte. Au bout de quelques semaines, le nombre de colis en souffrance dans les bureaux des douanes était tel que l'état a dû suspendre l'opération. Il aurait quasiment fallu transformer l'ensemble des hollandais en douaniers. Cela peut être une suggestion pour résoudre la crise de l'emploi... Personne n'y a pensé encore, mais cela ne saurait tarder. Plus sérieusement, j'engage vivement le lecteur à faire lui-même cette expérience. Qu'il achète de temps en temps quelques ouvrages à Amazon.com, par l'intermédiaire de son 'F.A.I.' (Fournisseur d'Accès à Internet, I.A.P. ou I.S.P pour les anglo-saxons) favori. Il est vraisemblable qu'il n'aura à payer la TVA que de temps en temps, de façon aléatoire, imprévisible. S'il est joueur, il pourra même en profiter pour faire des paris sur l'occurrence de la taxation douanière. Lorsque Bill Clinton dit qu'il faudrait transformer la sphère Internet en zone de libre-échange, ce n'est pas nécessairement parce qu'il le souhaite. Mais pragmatisme américain oblige, il pense qu'il ne peut pas faire autrement, à moins de paralyser complètement les échanges internationaux, et de revenir à la situation de l'entre-deux-guerres. Personne n'y aurait vraiment intérêt, même pas l'état dépensier. Ce problème de taxation risque d'ailleurs de ne pas se limiter à la sphère Internet stricto sensu. Si vous pouvez acheter un téléviseur ou un micro-ordinateur sur Internet à un vendeur 'sérieux', Wal Mart ou Dell Computer, vous n'aurez peut-être pas très longtemps envie de continuer à aller chez Auchan ou chez Darty pour payer 20 ou 30 points de TVA. De même, tôt ou tard, l'état finira peut-être par se rendre compte que le seul impôt possible, c'est la retenue 'à la source', sur les salaires comme sur les bénéfices, pas sur la valeur ajoutée. La 'flat tax' - taxation de tout revenu 'marchand' à un taux uniforme - risque donc de refaire parler d'elle, non pas uniquement pour des raisons idéologiques, mais aussi pour des raisons pratiques.

Le privilège de 'battre monnaie' doit-il s'appliquer à l'information.

Ce rôle de plus en plus important pris par, et donné à; l'information et à sa circulation, ou à son blocage, n'est pas sans attirer un certain nombre de convoitises, certaines légitimes, d'autres moins. L'importance de ce phénomène n'est pas non plus sans susciter nombre de questions. Bill Gates, Douglas Rushkoff, Bill Clinton ou 'notre' René Monory, pensent et agissent comme si le 21^{ème} siècle allait être véritablement l'ère de l'information et de la communication. Certains experts vont même jusqu'à dire que le rôle de l'information va être tellement important qu'elle peut être considérée comme la monnaie du 21^{ème} siècle. Je suis en grande partie de cet avis, à la petite restriction près: il ne s'agit pas de reporter mécaniquement, cartésienement, les caractéristiques de l'argent, de la 'monnaie', sur la nouvelle monnaie que constituerait l'information. Les capitalistes 'anciens', les hommes aux écus de Marx, les détenteurs de monnaie sonnante et trébuchante, de la 'forme monnaie' du surplus social ne vont pas nécessairement laisser la place à d'autres capitalistes 'en information'. Il y a au moins une bonne raison à cela, quoiqu'en pense certains spécialistes en veille économique. L'argent peut s'amasser et se thésauriser, alors que l'information n'est intéressante que lorsqu'elle circule, ou lorsqu'on l'utilise plus vite que ses concurrents. Une information, de plus, peut perdre très vite, beaucoup plus vite que l'or ou tout autre métal précieux, de sa valeur. L'information, nouvelle monnaie, peut être, dès lors que nous sommes bien conscients que l'époque a changé, que nous sommes maintenant dans une logique de flux, et non de stock, de circulation, et non de thésaurisation. C'est la dynamique du provisoire dont nous avons longuement parlé tout au long de cet essai.

Si les responsables et experts économiques ou monétaires n'ont pas comme fil directeur le fait que nous évoluerons de plus en plus dans cette dynamique du provisoire qui a servi de trame à cet essai; ils risquent d'assimiler la 'monnaie-information' à la monnaie-argent' aussi abusivement que l'on a pu assimiler libéralisme et capitalisme, et que l'on pourrait confondre revenu minimum et salaire minimum. Pourtant, de même que le travail (rémunéré) ne représente pas l'ensemble des activités humaines *susceptibles de développer la grandeur de l'homme*, de même que le revenu minimum n'est pas le salaire minimum, de même encore la monnaie-argent n'est pas la monnaie-information, il s'en faut de beaucoup. Le pouvoir correspondant, qui n'est pas du à la 'possession' de l'information, mais à sa maîtrise ou à des possibilités privilégiées, est un pouvoir réel, mais d'une nature différente du 'pouvoir de l'argent'. Ce pouvoir s'exercera donc différemment de celui de l'argent, comme la

possession de capitaux, sous le régime capitaliste, se différencie aussi de la possession de terres, sous le régime féodal.

En régime capitaliste, posséder de l'argent c'est (ou c'était) déjà avoir du pouvoir. Et ce système afin d'assurer, comme tout écosystème, sa survie sinon son développement, s'est donc efforcé de développer des mécanismes d'autoreproduction ou d'autorégulation prétendument naturels et universels. Ces mécanismes, qui ne sont en fait que contingents et relatifs, font partie d'un comportement collectif du 'système', comportement issu d'une myriade de comportements individuels qui cherchent eux aussi à assurer leur développement. C'est ce que Marx a dit sous une autre forme, moins écologique et plus idéologique, en opposant classe capitaliste et classe prolétaire.

D'un point de vue global, ce comportement collectif 'de développement du système capitaliste' peut être considéré comme une propriété émergente, comme le diraient les tenants des sciences de la complexité. Il n'est pas nécessairement conscient, peut avoir diverses 'règles du jeu', et résulte, nous l'avons dit, d'actions, d'interactions et de comportements individuels pas nécessairement coordonnés. Ce comportement, rappelons cela aussi, n'a aucune raison d'être 'optimal' et de conduire à un 'équilibre'. Disons simplement que, pour qu'il perdure, il faut au moins qu'il soit 'vivable', et qu'il ait une certaine efficacité, qu'il produise plus qu'il ne consomme, ce que l'histoire économique a largement démontré.

Ces mécanismes d'autorégulation plus ou moins efficace tendent à faire en sorte que l'argent de ces capitalistes, et donc leur pouvoir, s'accroisse 'tout seul', 'naturellement', automatiquement. Il suffit, pour cela, ce qu'a fort bien montré Marx, qu'il y ait des entreprises pour faire fructifier -- ou 'travailler' -- cet argent, une des conditions nécessaires pour cela étant qu'il y ait des hommes, des prolétaires, démunis d'argent. Il y a ainsi, pour ainsi dire, 'partage du travail', entre les rentiers -- et leurs cousins, les banquiers, qui font 'circuler' cet argent -- les entrepreneurs, et les ouvriers/employés/collaborateurs.

Dire que nous connaissons une nouvelle forme du capitalisme, qui après le capitalisme 'ordinaire' et le capitalisme monopolistique d'état, thèse chère aux économistes communistes français du début des années 1970, serait maintenant un 'capitalisme informationnel' semble cependant largement erroné. De même dire qu'il y a plusieurs formes de capitalisme, le capitalisme 'anglo-saxon', le capitalisme 'rhénan', le capitalisme 'japonais', parfois assimilé au premier, et la fameuse exception française a certes un intérêt descriptif pour rendre compte du poids respectif du système bancaire, des marchés boursiers et de l'état sur les choix économiques et le développement des entreprises. Mais cette classification, que je n'estime pas vraiment tournée vers l'avenir, ne me semble pas d'un intérêt primordial à un moment où l'internationalisation, la mondialisation et la dématérialisation de l'économie rendent toute description nationale ou hexagonale quelque peu étriquée. Je soutiens pour ma part que dans la période de transition entre une économie industrielle et une économie informationnelle, ce sont les entreprises 'mutantes' - pour prendre le langage de la biologie - ou les entreprises du quatrième type - suivant ma terminologie - qu'il convient d'étudier en priorité, ainsi que leur environnement. C'est leur façon d'écouter leurs clients, de libérer les compétences de leurs collaborateurs et enfin d'utiliser les ressources et technologies relationnelles qui rend compte le mieux de cette mutation et de leurs succès actuels et futurs. Cela a peu, sinon rien, à voir avec le fait qu'elles utilisent ou non des capitaux à la mode rhénane, japonaise ou anglo-saxonne.

Cela étant précisé, dans ce passage du capitalisme 'matérialiste' et monétaire à un capitalisme 'immatériel' et informationnel, d'autres différences entre la ressource monétaire et la ressource informationnelle doivent aussi être relevées. Tout d'abord, il n'est pas possible de dire que l'on "possède de l'information" comme l'on pouvait posséder de l'argent. C'est vrai pour les entreprises, c'est aussi vrai pour l'état, qui ne pourra donc plus asseoir une partie de son pouvoir économique sur le niveau des fameuses 'réserves' de la Banque de France. Le pouvoir afférent à l'information n'est pas le même.

Je ne pense pas non plus que l'on puisse faire fructifier 'naturellement' la ressource information, comme nos capitalistes anciens faisaient fructifier la ressource argent. On peut, certes, tenter de retrouver dans le nouveau système, dans le 'capitalisme informationnel', les trois races de capitalistes du capitalisme industriel. Ainsi nos 'rentiers de l'information' seraient ceux qui détiennent l'information initiale -- 'veilleurs économiques' ou autres 'personnes généralement bien informées'. Par analogie à nos banquiers et nos financiers traditionnels, qui favorisent la circulation monétaire, les banquiers-financiers de l'information, ceux qui font circuler l'information, pourraient être tous les professionnels des médias. Par analogie avec nos entrepreneurs anciens, dont Schumpeter a mis en lumière le rôle primordial dans le processus de 'destruction créatrice' du capitalisme, ou plutôt du libéralisme, industriel les entrepreneurs nouveaux seraient alors ceux que j'ai qualifié d'entrepreneurs du quatrième type, qui regroupent ou utilisent les compétences des 'internauts' et de ceux que Peter Drucker appelle 'travailleurs du savoir'.

Dans cette ère naissante de l'information, face à l'émergence de ce que j'appelle, faute de mieux, 'capitalisme informationnel', l'état ne peut pas ne pas être tenté d'intervenir. Cette tentation, est, d'une certaine façon, tout à fait légitime, la difficulté étant de ne pas faire n'importe quoi en appliquant les recettes du passé à une situation fondamentalement nouvelle. L'état pourrait ainsi être tenté de 'gérer' cette ressource informationnelle comme il a de tout temps essayé de gérer la ressource monétaire, en maîtrisant la vitesse de circulation, en taxant éventuellement l'utilisation, et enfin en constituant des réserves lui permettant éventuellement d'asseoir plus facilement son emprise sur l'économie. Il pourrait être tenté, non seulement de 'battre monnaie', mais de restreindre ou de faire payer l'usage de cette 'monnaie informationnelle' selon son bon vouloir. Les problèmes soulevés par la censure et le cryptage sur Internet peuvent être rattachés à cette problématique.

L'état ferait cependant une grave erreur s'il tentait de restreindre ou de contrôler plus que de raison la monnaie-information. Tout d'abord parce que le droit d'expression et le droit à l'information sont des droits constitutionnels et, au delà de la constitution, ces droits sont inscrits dans la déclaration des droits de l'homme. Nous sommes un peu, sur ce point, dans la même situation que les rois de France au début du moyen âge, lorsqu'un certain nombre de seigneurs féodaux avaient le droit de battre monnaie. Il a fallu bien des guerres, bien des alliances et mésalliances avant que le pouvoir royal puisse s'y opposer. Les débats actuels sur l'autonomie plus ou moins grande des banques centrales illustrent l'importance de cet objectif, même s'il devient moins crucial de nos jours. Alors, imaginer que chaque citoyen, d'une certaine façon, puisse battre sa propre monnaie-informationnelle... Certes, les journalistes le faisaient déjà, plus ou moins, mais entre quelques milliers "d'émetteurs de monnaie", et soixante millions, il y a une marge!

Nous touchons là à notre deuxième point, très pragmatique, qui n'est qu'une extension du problème auquel se sont trouvés confrontés les douaniers hollandais. La structure même du réseau Internet fait qu'il n'est pas possible de contrôler a priori tout ce qui circule sur ce type de réseau. Contrôler la monnaie-argent, c'était possible, même si c'était difficile, il suffisait de contrôler les banques, ce qu'avait fort bien vu Karl Marx, dès la rédaction du Manifeste du Parti Communiste. Contrôler l'information, quand elle n'était émise que par des journalistes accrédités et connus, ce n'est pas facile, à la fois déontologiquement et pratiquement. Mais l'état peut, à la rigueur, y arriver, et ce d'autant plus que le nombre de journaux est limité - l'époque de la Pravda avait du bon, de ce point de vue.

Mais contrôler la ressource information, quand elle peut être alimentée par 70 à 80 millions d'internauts, transiter par des millions de 'serveurs' différents, et aboutir par des chemins jamais identiques sur n'importe lequel des centaines de millions de micro-ordinateurs qui seront bientôt tous connectables! La tâche semble impossible, à moins de mettre un représentant de l'état derrière chaque poste d'utilisateur, ou mieux, dans chaque poste d'utilisateur. Quand on cherche, Big Brother n'est jamais bien loin. Les français ont protesté contre la tentative de Microsoft de pouvoir regarder systématiquement le contenu du micro-ordinateur utilisé pour se connecter à leur réseau, MSN. Mais, d'une certaine façon, et en plus 'kolossal', de telles mesures fleurissent déjà dans les cartons des 'experts français', de la CNIL ou d'autres organismes. Mettre une puce 'spéciale', gouvernementale, dans chaque micro-ordinateur de France et de Navarre, sous couvert bien sûr de la protection du

consommateur et du citoyen. Sous couvert aussi de la sécurité des échanges et des transactions commerciales, on ajoutera à cette puce un composant “ d’authentification ”, et on s’efforcera par ailleurs que ces transactions transitent systématiquement par l’intermédiaire de ‘tiers de confiance’, soumis à habilitation étatique, on n’est jamais trop prudent. En fait, c’est le mécanisme des écoutes téléphoniques, sous une forme plus sophistiquée, que certains veulent mettre ainsi en place, sous le prétexte de permettre à l’état de mieux jouer son rôle ‘citoyen’. Certains mauvais esprits pourraient même en déduire que si l’état français ne paraît pas aussi pressé que d’autres états de s’engager à fond sur les autoroutes de l’information’, c’est peut être parce que ses contre-mesures, ses boîtes à péages, et ses tables d’écoute ne sont pas encore prêtes, et que le moment venu, il sera plus facile de faire passer la pilule à 300000 internautes qu’à plusieurs millions. Mais, bien sûr, tout ceci n’est que du mauvais roman...

Je crois qu’une attitude beaucoup plus réaliste, responsable et citoyenne consisterait pour l’Etat à ne pas chercher à tout contrôler, mais à accompagner cette circulation de l’information par une démarche de type qualité. L’Etat pourrait ainsi donner des certificats, de type S.G.D.G. ‘Sous Garantie Du Gouvernement’ à certaines informations, ou certains informateurs, ou certains sites ou forums. Un label qualité France en quelque sorte. Libre aux citoyens d’en tenir, ou non, compte. D’autres organismes pourraient aussi décerner d’autres types de label, un peu comme certaines associations de crédit anglo-saxonnes donnent des ‘grades’ à telle ou telle entreprise. Là encore, le citoyen, le client, le consommateur d’information pourrait, ou non, en tenir compte. Libre à chacun d’aller chercher l’information où bon lui semble, sachant que, sur certains sites, il peut avoir une information labellisée. Lorsque j’achète du poulet, j’aime savoir ce que j’achète, la qualité et la provenance du volatile, mais ce n’est pas pour autant que l’état doit me forcer à n’acheter que de la qualité A, du label rouge ou du poulet de Bresse garantie pur grain. Que l’Etat joue son rôle de pédagogue, d’arbitre et de ‘responsable qualité’. Très bien, il est là parfaitement dans son rôle moderne d’état citoyen. Au delà, la tentation totalitaire n’est pas bien loin.

Un dernier point, enfin, différencie assez nettement la ressource informationnelle de la ressource monétaire: l’information n’ayant pas de valeur intrinsèque, indépendamment de son environnement, elle ne peut être une valeur refuge. Par rapport à la ressource monétaire, la monnaie-or, l’information n’a pas les mêmes constantes de temps, la même fréquence d’horloge. Ce fait, peu discutable, n’empêche pas pour autant certains nostalgiques de chercher à la thésauriser, comme si ces deux monnaies se renvoyaient l’une à l’autre.

Certes, l’or, au repos, peut connaître quelques variations de valeur par rapport à l’ensemble des marchandises, biens ou service. Mais ces variations, lorsqu’elles se produisent, même brutalement, sont de l’ordre de quelques points de pourcentage ou à l’extrême rigueur, en cas de véritable cataclysme, guerre ou découverte d’énormes gisements aurifères, de quinze ou vingt pour cent. Une information, elle, peut subir des fluctuations beaucoup plus importantes, et peut perdre en quelques instants toute sa valeur, ou, au contraire, en acquérir une immense.

En fait, lorsque la ressource monétaire, l’or, circule, cela permet de fluidifier l’économie, de mettre de l’huile dans ses rouages, ce qui contribue ainsi indirectement à créer de la valeur. Mais l’or n’a fait que changer de main, il n’a pas véritablement perdu de sa valeur intrinsèque au cours de son ‘utilisation’, il ne s’est pas véritablement ‘usé’

“ Au contraire l’information n’a un pic de valeur qu’au moment de son utilisation, utilisation qui, le plus souvent, est “un fusil à un coup’. On ne peut pas en général utiliser plusieurs fois la même information avec la même efficacité...L’information ...aide aussi à créer de la valeur lorsqu’elle passe de son ‘possesseur’ à quelqu’un d’autre. Mais, contrairement à l’or, elle s’use, au sens où elle perd de la valeur dès qu’elle est utilisée. C’est au moment de sa transmission, puis de son utilisation qu’elle a une véritable valeur. Après, elle n’en a plus. ”⁷.

⁷ B. Lemaire, "Entrepreneurs et entreprises du quatrième type...", op. cit.

Internet et la censure: les leçons du premier amendement américain.

Par son article 19, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 réaffirme un droit inaliénable de la personne humaine, celui de la liberté d'expression et d'information : " Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ". Ces libertés apparemment imprescriptibles figurent aussi dans la constitution de la cinquième république française, celle de 1958. On comprend que certains 'censeurs' s'en désolent, et qu'il y ait même l'apparition de certains mouvements pour 'amender' les articles constitutionnels correspondant, en limitant ou en restreignant ces droits. Il semble cependant difficile à la 'patrie des droits de l'homme', et donc au gouvernement français, de décréter le droit à l'information anticonstitutionnel, même si cette mesure ne devait concerner que l'utilisation d'Internet, pas celle d'autres médias. Cette discrimination, tout à fait contraire bien sûr à la phrase de 1948: ' recevoir et répandre ...par quelque moyen d'expression que ce soit ' que d'aucuns justifient par la difficulté de maîtriser la technologie, pourrait prendre diverses formes, comme un 'permis' de conduire sur Internet. Certains y songeraient...

Qu'on ne se méprenne pas sur ma position. Il n'est pas question que l'état se désengage de tout, et en particulier d'un phénomène aussi considérable qu'Internet. Dans le contexte du libéralisme social qui sera, à n'en pas douter, l'un des deux ou trois écosystèmes possibles de l'humanité future, l'état a son rôle à jouer. Mais ce rôle me semble être beaucoup plus celui d'un accompagnateur, parfois leader, et d'un arbitre, parfois juge, que d'un administrateur ou d'un patron 'à la Taylor', voulant tout régenter. Ainsi, au lieu de s'efforcer systématiquement d'intervenir toujours et partout, l'état moderne 'du quatrième type', devrait, comme tout 'bon père de famille' dit-on, s'efforcer de permettre à ses concitoyens d'agir en adultes, et de s'autoréguler le plus possible.

Le rôle de l'état, dans le contexte d'un libéralisme social bien compris, devrait être donc de s'effacer le plus possible. C'est déjà difficile pour un être humain normalement constitué, plus 'naturellement' arrogant qu'humble. L'auteur de ces lignes en sait quelque chose, son épouse et les événements se chargent de le lui rappeler de temps à autre. C'est peut être encore plus difficile pour l'état ou ses représentants, c'est pourtant encore plus important. C'est un peu comme pour les bons arbitres de rugby. Certains sifflent à tout bout de champ, pour montrer qu'ils existent, et que les véritables patrons, ce sont eux. D'autres, au contraire, considèrent qu'ils sont au service du jeu, si possible du beau jeu, et n'interviennent que pour sanctionner l'anti-jeu. Il paraît que Lionel Jospin, en tant qu' élu du sud-ouest, aime beaucoup le rugby. Souhaitons qu'il aime aussi le beau jeu, et qu'il ne cherchera pas à censurer à tort ou à travers, uniquement pour montrer que l'état prend ses responsabilités.

Il faudrait sans doute aussi relativiser l'importance des problèmes éthiques qui se développeraient du fait d'Internet, et qui justifieraient une intervention de l'état au nom d'un certain 'ordre moral' dont nous savons où cela conduit le plus souvent: vers l'obscurantisme et le totalitarisme, politique ou religieux, de gauche ou de droite. Pour la majorité de ceux qui 'butinent' ou qui 'surfont' sur Internet, l'importance démesurée donnée à la question éthique semble essentiellement due à une méconnaissance par les " non-surfeurs " de ce qui se passe réellement sur le " réseau des réseaux ". Il en est souvent ainsi, d'ailleurs: ceux qui cherchent à légiférer sont rarement proches des problèmes, ou proches des gens, même s'ils proclament leur attachement à la France profonde et au principe de subsidiarité. De fait, depuis les débuts d'Internet, il y a près de 30 ans maintenant, il y a toujours eu une certaine autorégulation, et une " net-étiquette ", comme celle que l'on rencontre sur les forums des " babillards " ou des B.B.S. (Bulletin Board Systems). On ne s'amuse pas à dire n'importe quoi, car la " réprimande ", voire la sanction, ne tarderaient pas: on serait vite exclu du terrain de jeu, du forum, soit par les autres participants, soit par l'arbitre, le 'webmaster'.

L'information a un côté fascinant, et cette fascination, ou parfois, en négatif, la répulsion qu'elle inspire ne sont évidemment pas une nouveauté. Depuis Gutenberg, et sans doute, bien avant, depuis les premières copies des textes fondateurs ou sacrés, il en a toujours été ainsi. Accéder à l'information,

c'était accéder à la connaissance, et les élites se sont toujours méfié de ce phénomène, qui pouvait les déstabiliser. Mais avec la révolution Internet, avec l'émergence des nouvelles technologies relationnelles et des interactions qu'elles permettent, ce phénomène a pris une tout autre ampleur. On arrive au paradoxe actuel, qui ne fera sans doute que s'accroître. Il semble de plus en plus intéressant pour les pouvoirs 'cartésiens' en place de contrôler cet accès à l'information, mais chacun sent, au fond de lui-même, qu'aucune censure, aucune inquisition, ne pourront vraiment le contrôler. A moins, bien sûr, d'empêcher son développement, un peu comme si, pour empêcher les accidents de la route, on supprimait les routes et, pour empêcher la pollution automobile, on supprimait les automobiles. Mais peu de responsables, aussi tayloriens soient-ils, vont, pour le moment, jusqu'à suggérer d'en venir à de telles extrémités.

Il est vrai aussi qu'une telle tentation inquisitoriale vient de recevoir un sérieux coup de semonce, avertissement qui vient, une fois de plus hélas, de nos cousins d'outre-Atlantique, qui nous rappellent opportunément que leur révolution a précédé la nôtre, la vraie, celle de 1789. Cet avertissement pourrait s'intituler: *les leçons du premier amendement américain, ou les censeurs censurés*.

La Cour Suprême américaine, avait, dans un premier jugement, donné raison aux défenseurs de la liberté d'expression qui avaient dénoncé la loi de février 1996, le 'Communication Decency Act', comme contraire au premier amendement américain. La Cour Suprême a décidé, lors d'un arrêt du 26 juin 1997, d'invalider définitivement la loi défendue par Bill Clinton et par une majorité du Congrès, du fait que cette loi était contraire à la liberté d'expression. La juridiction suprême des Etats-Unis a justifié sa décision anti-régulation gouvernementale de la façon suivante⁸:

"Nous présumons que la régulation gouvernementale du contenu empiète sur la liberté d'expression défendue par le Premier amendement (de la constitution américaine) [...] La liberté d'expression dans une société démocratique est plus importante qu'une censure dont les bénéfices, théoriques, sont à démontrer"

La Cour Suprême américaine, équivalent de notre conseil constitutionnel, a ainsi considéré que des éventuelles circulations d'images ou de propos indécentes sur le réseau Internet ne justifiaient en aucune façon le "Decency Act". Cette loi fédérale visait à censurer ou à poursuivre certains fournisseurs d'accès à Internet ayant laissé circuler des informations illégales ou non conformes à l'éthique ou à la morale.

Lori Fena, directeur de EFF (Electronic Frontier Foundation) en déduit même que l'arrêt de la cour Suprême va jusqu'à suggérer que la responsabilité du contenu est beaucoup plus diffuse et individuelle que collective, puisque:

“ La responsabilité du contrôle du contenu repose sur nous - citoyens et parents - et c'est un appel dirigé vers nous tous à démontrer comment nous pouvons utiliser ce média de façon responsable [...] c'est aux parents plus qu'au gouvernement qu'incombe la responsabilité du choix du contenu ”

D'autres associations défendant la liberté et l'autorégulation d'Internet, toujours citées par le site de l'association Citadel, considèrent que ce jugement est une victoire importante contre la censure, pas uniquement aux Etats-Unis mais aussi dans le monde entier: “ Cette décision aura un impact profond autour de la planète” (Barry S. Steinhardt, Global Internet Liberty Campaign), ou, encore plus enthousiaste: “ Cette décision définit le premier amendement du XXIème siècle ” (David Sobel, juriste de l'association EPIC, "<http://www.epic.org/>").

Puissent toutes ces associations avoir vu juste, car la tournure prise en France par les débats qui ont suivi la loi télématique de juin 96 et la mise en place de la commission Beaussant (autour de la charte de l'Internet) auraient tendance à me rendre moins optimiste. Une autorégulation moderne et

⁸ la traduction de ces attendus est reprise du site de l'association CITADEL (<http://www.citadeleff.org/alertes/>) branche française de l'association EFF, Electronic Free Frontier.

raisonnable d'Internet ne semble pas encore à l'ordre du jour en France, la tradition dirigiste et centralisatrice de l'Etat-nation français semblant bien difficile à ébranler, malgré tous ses échecs et en dépit de la loi de décentralisation de 1983.

La démocratie à l'heure d'Internet.

Devant un phénomène qu'il ne comprend pas, dont il a même du mal à cerner l'importance, et dont il craint confusément l'impact déstabilisateur pour les autorités et pouvoirs en place, tout état a tendance à être extrêmement méfiant, voire paranoïaque. L'état français, qui semble naviguer parfois entre schizophrénie et paranoïa, ce qui ne le prépare pas au mieux à anticiper l'avenir, n'a pas échappé à cette règle. Règle qui veut que tout état démocratique a parfois des pulsions totalitaires dignes d'une ex-démocratie populaire n'ayant de démocratie que le nom. Profitant de l'émotion soulevée par des images pédophiles circulant sur Internet - à peine un an après que le livre 'le grand secret', interdit à la vente sous forme papier, eut été publié sur Internet - le gouvernement a tenté de faire passer à la hussarde une loi 'télématique'. Dans cette loi, un amendement portait plus particulièrement sur les prérogatives d'un Comité de Surveillance (et de Sanction?) Télématique, le CST et sur les responsabilités pénales des entreprises ou associations hébergeant ou donnant accès à des images immorales.

Après ce premier faux pas, puisque l'amendement en question, dit amendement Fillon, s'il a été adopté par les deux assemblées en juin 1996, a été rejeté par le Conseil constitutionnel, le gouvernement de l'époque a chargé son ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, François Fillon, de modifier le tir. Ce dernier, comme souvent en pareil cas, a alors cherché une personnalité susceptible d'animer une commission censée établir un 'code de bonne conduite sur Internet'. La création d'une commission ad hoc n'est pas en soi une mauvaise chose même si, comme les chansons (puisqu'en France, dit-on, tout finit par des chansons), les commissions sont souvent là pour enterrer un problème ou pour donner une connotation consensuelle ou démocratique à des décisions déjà prises par ailleurs. Mais revenons aux faits.

Fin octobre 1996, Antoine Beaussant (de l'association GESTE) reçoit ainsi mission de François Fillon de 'rassembler l'ensemble des acteurs concernés, afin de mettre au point un code de bonne conduite national visant à une autorégulation du secteur par les professionnels'.

Le responsable de la commission aurait pu chercher à regarder ce que d'autres pays, en particulier européens, avaient déjà envisagé ou fait vis à vis de ce problème de régulation d'Internet. Antoine Beaussant a procédé différemment. Ayant apparemment décidé - à moins que ce ne soit 'son' ministre qui ne le lui ait suggéré - que l'exception française devait aussi s'appliquer dans ce domaine, il s'est limité à rassembler des experts français, dont la compétence sur Internet n'était pas nécessairement la qualité première. On a ainsi vu des spécialistes du Minitel être bombardés, ou s'autoproclamer experts en Internet. Il est vrai qu'ils étaient déjà connus du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, 'sponsor' de la commission. En revanche, à ma connaissance du moins, un des meilleurs experts français en ce domaine, internationalement connu et reconnu, Christian Huitema, membre et ex-président de l'Internet Society, n'a pas fait partie de plein droit de cette commission. En dehors de sa légitimité, il aurait pu aussi aider à la cooptation des 'acteurs concernés' explicitement recherchés.

Il a fallu que certaines associations d'utilisateurs, comme l'AUI et Citadel, frappent du point sur la table et organisent une conférence de presse impromptue pour réussir à obtenir un strapontin dans cette commission. Ce strapontin s'est d'ailleurs révélé à l'usage si peu confortable que l'AUI a préféré quitter la commission après moins de deux mois de (mauvais) fonctionnement. Dans la conférence de presse donnée à cette occasion, sa présidente, n'ayant apparemment pas envie d'avaler les couleuvres qu'Antoine Beaussant et Nicolas Ros de Lochouf s'efforçaient de lui faire avaler déclare ainsi⁹:

⁹ le lecteur intéressé par les conclusions de la commission Beaussant et les critiques souvent acerbes qui ont suivi ou accompagné ses travaux pourra se reporter au site du journal Libération, ainsi qu'aux sites des associations AUI (www.aui.fr) et Citadel .

“ Le 20 janvier 1997, l'AUI adresse une lettre au président de la commission, mettant en lumière les problèmes du fonctionnement des travaux de la commission ainsi que les problèmes de fond ... Dans cette lettre, l'AUI demandait des garanties, faute de quoi elle se retirerait de la commission. Ces garanties sont les suivantes :

1/ Garanties sur les délais...

2/ Garanties sur le fonctionnement : nous demandions une participation effective de tous les membres de la commission à la rédaction du code.

3/ Garanties sur le fond : nous demandions que la logique même de ce code soit repensée, propositions concrètes à l'appui.

- Le 31 janvier, Antoine Beaussant répond, sans donner les garanties demandées, et sans même reconnaître les problèmes posés. L'AUI s'est donc retirée de la commission, et n'a plus participé à ses travaux depuis le 28 janvier 1997. ”

Réaction de mauvaise humeur de la présidente de l'association. Ceci n'aurait qu'un intérêt anecdotique si ce type de dysfonctionnement d'une commission créée pourtant pour prendre le pouls des différents 'professionnels' du domaine ne mettait en évidence le manque de concertation et le déficit démocratique dus aux pratiques dirigistes de l'état-nation français. Mais il y a plus grave, lorsque l'on sait qu'un des principaux initiateurs du rapport final de la commission, Nicolas Ros de Lochouf, a justifié ce rapport final lors d'une interview donnée au journal Libération, dans laquelle il s'efforçait de diaboliser Internet dans un remake du 'nom de la rose'. Quelques morceaux choisis reprenant les lieux communs, clichés et poncifs que les plus archaïques et dirigistes de nos gouvernants ont accueilli comme pain béni:

“ 1) Internet offre un magnifique far-west pour la grande criminalité...

2) [Il est] Impossible de ne pas tomber sur des images indéfendables [en accédant 'au hasard' à des newsgroups]...

3) Qui dirige actuellement le réseau? Comment se prend telle ou telle décision?...

4) Plusieurs associations semblent se satisfaire de l'oligarchie totalement opaque actuelle... ”

Face à ces 'arguments' ayant pour but de justifier, je pense, une intervention étatique plus ou moins directe, le lecteur pourra se replacer en esprit à l'époque de l'invention du livre imprimé, du télégraphe, du téléphone ou du fax pour se faire sa propre opinion sur ceux-ci. Je pense pour ma part qu'un état moderne devrait plus chercher à informer qu'à effrayer. Chacun sait aussi que lorsque l'on veut noyer son chien ... C'est d'ailleurs ce que pensent explicitement deux 'acteurs engagés' de la mouvance Internet, même s'ils diffèrent sur le crédit ou le rôle qu'il faut accorder aux propositions de la commission Beaussant.

Le premier acteur, qui est en l'occurrence actrice, Corinne Villemin Gacon (*villemin@freenet.fr*) est une professionnelle d'Internet, puisqu'elle fait partie de l'entreprise Freenet, un 'F.A.I.', qui fournit des accès à Internet à un certain nombre d'entreprises. Elle est résolument hostile à la majorité des propositions de la commission Beaussant. L'autre acteur, Sébastien Canevet, (*canevet@interpc.fr*), est vice-président de l'association d'utilisateurs Citadel, et y est plutôt favorable. Corinne Villemin, en réaction à l'interview de Nicolas Ros, écrit ceci:

“ C'est avec beaucoup de consternation ... que j'ai pris connaissance de votre intervention. J'y ai découvert tous les clichés ou presque que j'ai pu lire ou voir à travers divers médias sur Internet. ...Je ne vois que désinformation et diabolisation destinées à faire accepter l'idée qu'il faut imposer pour la survie de notre démocratie une association de contrôle, de régulation. Mais notre démocratie n'est pas en danger en raison d'Internet. ... La charte proposée par la commission Beaussant est inacceptable dans son état car le comité mis en place se substituerait à la justice pour faire son travail sans aucune garantie d'indépendance et de respect de notre constitution... ”

Sébastien Canevet est moins critique, et pense que la création d'un Conseil (de surveillance) de l'Internet peut être un moindre mal qui évitera à l'opinion publique, mal informée, de prendre fait et cause pour une censure et une jurisprudence 'musclée' d'Internet. Il écrit ainsi (toujours sur le site Web du journal Libération):

“ L'image caricaturale de l'Internet qui est véhiculée par les médias et qui est régulièrement reprise par "l'homme de la rue" [ainsi que par Nicolas Ros, ce qui est plus 'étonnant' : B.L.] est la suivante : l'Internet, c'est plein de pédophiles, de néo-nazis, de terroristes et de pirates en tout genre... Cette vision, pour le moins réductionniste, ne doit pourtant pas être mésestimée. En effet, sur ce point, le monde politique ne paraît guère plus informé sur la réalité de l'Internet que ne l'est le français moyen. C'est pourquoi il me paraît important d'insister. L'assimilation entre l'Internet et les comportements illégaux (assimilation pourtant totalement abusive) ouvre le champ à toutes les dérives... [Mais] les mesures proposées par la Commission semblent s'orienter vers un compromis entre les exigences de l'opinion publique et des autorités publique d'une part et celles de la communauté internaute d'autre part. Elles paraissent cependant encore insuffisantes... ”

Censure ou pas censure, autorégulation ou comité de surveillance, le débat est donc ouvert, et n'est sans doute pas prêt d'être clos. Il faudrait souhaiter qu'en dépit de l'importance de l'enjeu, il se déroule dans une atmosphère plus sereine et surtout de façon plus transparente, ce qui indiquerait que la France est réellement un pays adulte, dans lequel les débats d'idées ne se terminent pas toujours en pugilat et ne s'accompagnent pas nécessairement d'anathèmes ou de contrevérités. La démocratie, avec ou sans Internet, cela se construit, et cela se mérite. Je pense que les français, s'ils se prennent en main, peuvent s'en montrer dignes.

Par ailleurs, la démocratie n'appartient à personne, mais elle concerne tout le monde. Il faut donc prendre garde à ne pas trop limiter, ou restreindre, le nombre et la qualité de ceux qui s'expriment en son nom. Il peut aussi y avoir une démocratie locale, à l'échelon d'un département, d'une région, ou d'un pays tout entier. Même si Internet représente une formidable opportunité de repenser et, je le crois, de développer la pratique réelle de la démocratie, un peu partout dans le monde, l'exercice de cette démocratie ne peut pas se limiter à la sphère Internet ou aux internautes.

Je crois donc inapproprié, et peut être même dangereux, d'employer la locution 'communauté' pour qualifier l'ensemble des internautes. Pour moi, une communauté partage une ou plusieurs valeurs fortes, ce qui était le cas des pionniers d'Internet, au cours des 25 premières années de l'existence du réseau des réseaux. Depuis 1994-1995, la situation a changé, le nombre de 'butineurs' a presque été multiplié par mille au cours de la dernière décennie. Les internautes actuels ne forment pas, ou du moins ils ne forment plus, une communauté, car il n'est pas sûr que les internautes actuels partagent tous les mêmes valeurs, plus libertaires que libérales, plus 'bénévoles' que professionnelles, des pionniers d'Internet. Les seules communautés qui me semblent pertinentes sont soit des communautés nationales ou territoriales, du type les français, les bretons, les catalans ou les habitants de mon village, en Catalogne, soit des communautés d'intérêt, auquel cas elles sont transfrontières, du type la communauté qui s'intéresse à l'art africain, ou au bouddhisme tibétain ou aux manuscrits de la Mer Morte. Les réflexions sur l'avenir et la régulation d'Internet et sur le rôle de l'Etat nation devront en tenir compte. Cela ne doit pas empêcher, bien sûr, de regarder avec attention les travaux des diverses associations françaises d'utilisateurs d'Internet qui tentent de mettre sur pied et de codifier une 'charte de bonne conduite et d'autorégulation d'Internet'. Cela peut effectivement servir de contre-pouvoir, au cas où l'état, saisi d'une bouffée totalitaire plus ou moins imprévisible et presque toujours malvenue et inconséquente, ne décide brutalement une des mesures dirigistes dont il a le secret.

On pourra ainsi voir sur le site 'www.isoc.asso.fr' de la branche française de l'Internet Society un projet de 'manifeste pour l'autorégulation d'Internet' auquel souscrivent un certain nombre d'associations dont l'AUI, projet dont je ne cite que quelques extraits :

“ L'Internet est un instrument spécifique et profondément novateur qui offre des possibilités exceptionnelles de développement individuel et collectif, de croissance et de création d'emplois par la communication, l'accès aux connaissances, l'échange et la collaboration. Ses richesses doivent être accessibles à tous dans le respect des libertés individuelles et collectives.... Les différents acteurs soussignés, professionnels ou non, se mobilisent en faveur de l'autorégulation [qui] ne remplace ni la loi, ni le juge. Elle est une démarche positive et pragmatique par laquelle les acteurs formalisent les usages du réseau en conformité avec le droit....Elle contribue au

développement du réseau en France pour le plus grand bénéfice de tous. A ce titre, les acteurs souhaitent que les pouvoirs publics soutiennent leur démarche... ”

Partage et mission de service public d'accompagnement, c'est sur ces deux points que je voudrais maintenant conclure ce chapitre.

L'information (comme l'amour) n'est richesse que partagée.

Une des particularités les plus remarquables d'Internet, et peut être les plus difficiles à appréhender, me semble être cette culture de partage, plus encore que d'échange. Dans la notion d'échange, caractéristique de toute civilisation marchande, il y a déjà, d'une certaine façon, une certaine compétition, ou une attirance pour ce que possède l'autre et que vous n'avez pas. Internet, quoique inséparable, je pense, d'une civilisation d'échanges marchands, va au delà de cela, ou plutôt enrichit cette perspective, en l'inversant, si l'on peut parler ainsi.

Sur Internet, vous allez donner, d'une certaine façon, une partie de vous-même, de vos idées, de vos espoirs, avant même d'en évaluer les possibilités de retour, que vous espérez, bien sûr, mais sans vraiment vous focaliser sur cette idée. On pourrait penser que c'est un peu comme un naufragé qui livre à la mer une bouteille contenant son dernier appel au secours, mais il y a une différence, et elle est de taille. Tout se passe comme si notre naufragé pouvait envoyer simultanément cent, mille, un million de bouteilles susceptibles d'être ramassées par cinquante millions de personnes, dont certaines s'intéresseront peut être à son message.

Je comparerais volontiers la communication électronique sur Internet aux discussions qui peuvent avoir lieu à une grande fête de famille, mais où, différence notable, vous seriez à peu près sûr de trouver une oreille attentive. Dans une assemblée de cent personnes, il est souvent frustrant de chercher à s'exprimer dans le brouhaha. Vous n'entendez que des bribes de conversation, il y a toujours un raseur soit qui vous coupe la parole, soit qui vous empêche d'écouter une conversation plus intéressante en vous racontant une histoire 'irrésistibleeeee...', qui n'amuse que son conteur et que vous vous sentez presque obligé de paraître apprécier, ce qui vous condamne presque à en entendre une autre. Il y a de quoi vous dégoûter des fêtes de famille.

Sur Internet, au contraire, en particulier grâce aux forums de discussion, aux 'newsgroups', vous pouvez vous exprimer comme vous le souhaitez. Bien sûr, c'est à vous d'être suffisamment intéressant pour que l'on vous lise, et que quelqu'un ait envie d'entamer une discussion avec vous. Cela peut être très frustrant de faire un 'bide' quand vous écrivez quelque chose qui vous semble génial et qui n'éveille aucun écho. Mais, au moins, vous pouvez vous exprimer et, par ailleurs, vous ne lisez que ce que vous avez envie de lire. Je ne suis, pour ma part, jamais 'tombé par inadvertance' sur des images ou des propos que j'aurais jugé indécents ou immoraux. La liberté de zapper, cela existe aussi sur Internet.

Autre particularité remarquable d'Internet: vous discutez 'à armes égales', ou plutôt à plumes égales, avec chacun de vos correspondants. On parle beaucoup de civilisation du multimédia, mais dans les forums de discussion, on revient presque à la civilisation de l'écrit, du texte, du fond. C'est donc aux professeurs de français que je lance un appel. Les belles lettres et le style 'Madame de Sévigné' ont peut être encore de beaux jours devant eux. Qu'y a-t-il de plus exaltant que d'avoir l'impression de pouvoir partager avec la terre entière ses émotions, ses joies, ses peines, et parfois aussi, il est vrai ses fantasmes et ses faiblesses. Je pense que ce type d'activités, pour reprendre une fois de plus le mot de Jean-Paul II, est effectivement 'susceptible de contribuer à la grandeur de l'homme'. Mais ce n'est qu'une possibilité, qui peut aussi être pervertie, comme tout ce qui concerne la liberté des êtres humains. Un état citoyen, sur ce point encore, peut aussi avoir un rôle éducateur très important, même s'il prend plus volontiers l'habit du censeur que du pédagogue.

Retour sur le Service public et Internet: si l'Etat montrait l'exemple?

L'état, à côté de son rôle de pédagogue et d'accompagnateur des grandes mutations sociales, peut aussi jouer un rôle de catalyseur ou de ferment. L'exemple de l'évolution de la poste suédoise est d'autant plus instructif que ce pays nordique a une tradition social-démocrate qui n'est plus à démontrer, qui ne devrait donc pas trop effrayer nos responsables politiques actuels. De façon plus générale, l'expérience suédoise pourrait aussi montrer aux sceptiques qu'il est possible d'avoir un service public innovant, si l'on s'intéresse davantage à ses administrés et usagers qu'à la défense des avantages acquis. Ce peut être un des mots d'ordre du libéralisme social: 'combiner idées, avancées sociales et imagination', en utilisant pour cela les expériences et les ressources de la 'sphère marchande'.

Dans un communiqué de presse figurant sur le site Internet de la société Netscape, on peut ainsi lire:

'LA POSTE SUEDOISE TRANSPOSE LA PLACE DU MARCHE TRADITIONNELLE SUR INTERNET'

Les suédois, est-ce leur histoire, est-ce leur géographie, est-ce leur culture, un peu des trois sans doute, chérissent certaines coutumes, dont celles d'avoir une place centrale dans chaque village abritant un marché très animé. Mais les nuits d'hiver sont bien longues, au pays du soleil de minuit (en juillet). L'idée des postes suédoises a donc été de reconstituer une place du marché disponible sur Internet 24 heures sur 24, en particulier en hiver. C'est le projet 'Torget'.

" Grâce à Torget, les Suédois peuvent se promener et faire leurs courses au marché du village en ligne. ... Un 'torget' ... [est] une place du marché où les habitants peuvent se promener, faire leurs courses, discuter avec les amis et les voisins. ...Posten, la Poste suédoise, [a] créé un 'cyber-torget' pour répondre à la demande des utilisateurs Internet....Sur Torget, les visiteurs peuvent échanger des potins, discuter des dernières nouvelles, consulter le bulletin météo, chercher un emploi, envoyer des fleurs ou encore commander des logiciels (entre autres services), tout comme ils le feraient sur la place du marché. En d'autres termes, de nombreux services d'information et des biens de consommation dont les Suédois ont besoin chaque jour sont désormais disponibles en ligne.... "

D'après Anders Bjers, directeur du marketing et du développement à la Poste suédoise, la Poste suédoise s'est beaucoup intéressé à ce projet : " Parce que cette institution portée sur l'avenir savait qu'elle devait relever le défi posé par Internet et ses opportunités nouvelles. Tout comme l'avènement du fax a affecté le courrier traditionnel, Internet est en train de révolutionner le commerce et les communications. La Poste suédoise a donc décidé d'agir vigoureusement en établissant une forte présence sur Internet et en cherchant à profiter de sa valeur ajoutée commerciale... "

Toujours d'après Anders Bjers: " Grâce [au système retenu] les clients peuvent fournir des informations de caractère très privé et effectuer des achats en toute tranquillité d'esprit ...C'est un facteur très important. Les gens, et cela se comprend, sont très sensibles à la confidentialité et ils sont ravis d'apprendre que notre système ... leur fournit une protection totale dans ce domaine. Les clients ont accueilli les mécanismes d'enregistrement sur Internet et le système de transactions commerciales au-delà de nos espérances."

En dépit - ou à cause (?) - de sa mission de service public, la Poste suédoise ne néglige pas sa rentabilité, puisque : " Grâce à Torget, la Poste suédoise espère bien profiter du développement d'un nouveau marché. Le volume d'affaires devrait s'accroître avec la vente d'espaces publicitaires, les frais des transactions en ligne, la livraison des biens commandés sur Internet, entre autres sources de revenus.. " Il y avait, début 97, 60000 accès quotidiens à ce nouveau service.

La poste française, installée dans chaque commune et petit village français, pourrait elle aussi se montrer imaginative. A quand un cybercafé dans chaque bureau de poste rural, avec la possibilité de commander à la coopérative fruitière du coin un ou deux cageots de nectarines ou de raisins muscat, au petit viticulteur un ou deux 'cubi' de rosé, et celle de réserver son journal sportif au marchand de journaux pendant le tour de France? Tout en faisant, bien sûr, suivre son courrier 'normal' - son 'snail-

mail' - en remplissant un formulaire électronique ad hoc. Tout le monde n'est pas obligé d'avoir son E-mail, et le courrier papier, on l'a vu, n'est pas près de disparaître.

C'est par cet exemple à peine futuriste que nous concluons donc, ainsi que par une interrogation. L'Etat va-t-il passer à côté de la chance historique d'accompagner ses concitoyens à entrer de façon constructive et optimiste dans le nouveau millénaire, en les aidant à expérimenter de nouvelles façons d'être, de communiquer et de partager? Ou, au contraire, saisi d'une frilosité tout à fait compréhensible, mais quelque peu suicidaire, va-t-il se cramponner à ses vieilles habitudes dirigistes et centralisatrices, en entonnant une fois de plus l'hymne de l'exception française? On peut être exceptionnel, sans refuser pour cela la modernité et certaines leçons tirées de l'expériences d'autres peuples ou d'autres nations, elles aussi exceptionnelles.